



Législature 2015-2020
Délibération N° 822
Séance du Conseil municipal du 29 janvier 2019

CREDIT D'ETUDE D'UN MONTANT DE CHF 30'000.00 TTC POUR L'AMENAGEMENT DU PREAU DE L'ECOLE DE CRESSY ET DE SES ALENTOURS

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis de la commission des constructions, équipements et voirie du 08.01.2019

Vu le préavis de la commission des finances et gestion, développement économique du 15.01.2019

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

A l'unanimité des 17 membres présents

- a) D'approuver la demande de crédit d'étude de CHF 30'000.00 TTC pour l'aménagement du préau de l'école de Cressy et de ses alentours, sous déduction des 30% de participation de Bernex, soit Fr. 9'000.00 ; le montant total à la charge de Confignon s'élèvera donc à un crédit net de CHF 21'000.00.
- b) De comptabiliser la dépense nette arrêtée à CHF 30'000.00 TTC dans le compte des investissements rubrique 2171.520.50400.002 puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
- c) De financer ces travaux par les fonds propres.
- d) En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
- e) En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon - 2171.520.33004.00

Le Président : Jean-Claude KORMANN

Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER